

## Annexe I: Conditions minimales pour les volailles reproductrices et les volailles de rente type ponte

	Reproduction			Poules pondeuses		Autre volailles de rente type ponte	
capacité de troupeau	à partir de 200 pièces			à partir de 5000 pièces	entre 200 et 5000 pièces	à partir de 5000 pièces	entre 200 et 5000 pièces
exigences supplémentaires	poules	dindes	pintades, canards et oies	poules	poules	dindes, pintades, canards et oies	dindes, pintades, canards et oies
qualification sanitaire	A	A	A	B*	B*	B	C
vétérinaire d'exploitation	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
au minimum un sas d'hygiène équipé	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
une douche dans les nouvelles constructions	oui	oui	oui	non	non	non	non
Partie du poulailler existante en dehors du prélocal et l'espace destiné aux animaux, le sas d'hygiène peut être intégré dans le prélocal	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Distinction visuelle entre chaussures appartenant au poulailler sales et propres pour le personnel des soins et visiteurs	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
le nombre minimal des prélocal et des chaussures appartenant au poulailler	idem nombre de lots	idem nombre de lots	idem nombre de lots	idem nombre de lots	idem nombre de lots	idem nombre de lots	idem nombre de lots
Possibilité de composer des bandes de production?	non	non	non	non	non	non	non
Entrepôt d'aliments séparé en cas d'utilisation d'aliments avec un délai d'attente	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
les lieux de chargement durs et nettoyable	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

un lieu fixe pour l'entrepôt des cadavres	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
l'entrepôt des cadavres pourvu d'un système de réfrigération	oui	oui	oui	non	non	non	non
Entrer dans la partie poulailler via le sas d'hygiène avec un accompagnant	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
uniquement autres volailles ou oiseaux de volière moyennant séparation formelle	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
bâtiments hermétiques aux oiseaux à l'exception des volets pour le parcours extérieur	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
un programme efficace de lutte contre la vermine et les insectes	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
paillasse propre, sèche et exempte de substances toxiques	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
aliments de fabricants agréés	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
registre d'exploitation avec mention des temps d'attente en cas d'utilisation d'aliments avec temps d'attente	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Organisation d'un lot de poussins d'un jour	dans les 72 h	dans les 72 h	dans les 72 h	dans les 72 h	pas de conditions	dans les 72 h	pas de conditions
Différence d'âge maximale lors de l'organisation de poussins d'un jour	72 h	72 h	72 h	72 h	pas de conditions	72 h	pas de conditions
Organisation d'un lot de poulettes	dans les 72 h	dans les 72 h	dans les 72 h	dans les 7 jours	pas de conditions	dans les 7 jours	pas de conditions
Différence d'âge maximale au sein d'un lot	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours	pas de conditions	7 jours	pas de conditions
Ajouter des coqs	pas de conditions	pas de conditions	pas de conditions	pas applicable	pas applicable	pas applicable	pas applicable
matériel d'emballage neuf ou convenablement désinfecté dans l'espace où vivent les animaux	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Registre d'exploitation par lot conservé pour cinq ans	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
N&D	après chaque lot	après chaque lot	après chaque lot	à chaque vide sanitaire	à chaque vide sanitaire	à chaque vide sanitaire	à chaque vide sanitaire
hygiénogramme	avant chaque lot	avant chaque lot	avant chaque lot	avant chaque lot	avant chaque lot	avant chaque lot	dispensé
analyse de l'eau (microbiologique et chimique)	annuellement à moins que eau de distribution	annuellement à moins que eau de distribution	annuellement à moins que eau de distribution	annuellement à moins que eau de distribution	annuellement à moins que eau de distribution	dispensé	dispensé
contrôle Salmonella à la sortie	dernier contrôle Salmonella	dernier contrôle Salmonella	dernier contrôle Salmonella	par lot, 21 jours avant l'abattage	par lot, 21 jours avant l'abattage	par lot, 21 jours avant l'abattage	dispensé
type échantillon contrôlé à la sortie	5 paires de pédisacs, 2 analyses	5 paires de pédisacs, 2 analyses	5 paires de pédisacs, 2 analyses	2 paires de pédisacs, 1 analyse	2 paires de pédisacs, 1 analyse	2 paires de pédisacs, 1 analyse	néant
contrôle à l'entrée	de chaque lot	de chaque lot	de chaque lot	de chaque lot	de chaque lot	dispensé	dispensé
Contrôle à l'entrée de Salmonelles chez les poulettes	facultatif, contrôle de 16 semaines est valable	Facultatif, contrôle de 16 semaines est valable	de chaque lot	dispensé	dispensé	dispensé	dispensé
analyses de routine Salmonella - voir vade-mecum	par lot: à 4 semaines, 16 semaines; à partir de 22 semaines toutes les 2 semaines - contrôles off supplémentaires pour les lots en mue	par lot: à 4 semaines, 16 semaines; à partir de 22 semaines toutes les 2 semaines - contrôles off supplémentaires pour les lots en mue	une fois par lot par an pendant la production (Sp/Sg)	par lot: à 16 semaines, à 24 semaines, ensuite toutes les 15 semaines - contrôles supplémentaires pour les lots en mue	par lot: à 16 semaines, à 24 semaines, ensuite toutes les 15 semaines - contrôles supplémentaires pour les lots en mue	dispensé	dispensé